

APPEL À CANDIDATURES DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE

Résidence annuelle du CASJB | Arts de la scène en Estrie

Le Centre des arts de la scène Jean-Besré [CASJB] est un lieu de création et de production à Sherbrooke, principalement dédié à la danse et au théâtre. Il regroupe sous son toit sept compagnies résidentes en un seul organisme qui poursuit sa propre mission : **favoriser l'essor de la pratique professionnelle en arts de la scène**. Le CASJB est un lieu de rencontres et d'échanges, il se veut une force de propulsion de la relève ; il affiche une volonté forte de pérenniser la pratique professionnelle des arts de la scène.

Dans le cadre de son nouveau programme de résidences artistiques, le CASJB, en partenariat avec la Ville de Sherbrooke, lance un appel à candidatures pour la résidence *Résidence annuelle | Arts de la scène en Estrie*.

Principal objectif de l'appel à candidatures

Favoriser l'essor de la pratique professionnelle en art de la scène à l'échelle régionale en donnant accès à un artiste, un collectif ou un organisme à des ressources professionnelles humaines et matérielles.

Description

L'appel à projets s'adresse aux artistes, collectifs ou organismes en arts de la scène **résident dans la région 05-Estrie**. L'artiste, le collectif ou l'organisme choisi aura **accès aux ressources matérielles et humaines du CASJB pour une année complète**. L'artiste, le collectif, l'organisme bénéficiera de :

- L'accès aux locaux et aux équipements (conformément aux procédures et politiques en vigueur au CASJB) ;
- L'accompagnement par des membres et employés du CASJB en matière de gestion, d'administration, de production, de communication, de technique, etc. selon les besoins et la nature de la démarche.

Conditions

- La résidence artistique se déroule **du 1er janvier au 31 décembre 2020** ;
- , l'artiste, le collectif ou l'organisme devra préparer la clôture de sa résidence en partageant le travail accompli avec le milieu artistique sherbrookoïse ;
- Que la démarche artistique débouche sur un projet spécifique ou non, l'artiste, le collectif ou l'organisme devra ponctuer sa résidence par des activités de médiation culturelle et/ou d'échanges avec le milieu artistique sherbrookoïse à raison d'un minimum de 2 activités réparties sur l'année ;
- L'artiste, le collectif ou l'organisme doit inclure en tout ou en partie la danse et/ou le théâtre dans sa démarche et sa pratique ;
- À noter que les démarches exclusivement musicales ne seront pas retenues.

Critères de sélection

Seront jugés :

- Les expériences antérieures, les formations de l'artiste, du collectif ou de l'organisme et son rayonnement (reconnaissance des pairs, partenaires, etc.) ;
- L'intérêt et la pertinence de la démarche artistique ;
- L'aspect innovant et la force de la démarche artistique.

Le jury est composé d'artistes professionnels de différentes disciplines de la région et de l'extérieur et d'un membre du comité de la culture de la Ville de Sherbrooke.

Constitution du dossier

Les pièces à fournir pour constituer votre candidature :

- Le nom de l'artiste, du collectif ou de l'organisme ;
- Les coordonnées de l'artiste ou d'un représentant du collectif ou de l'organisme ;
- Un dossier de présentation comprenant :
 - Une présentation de l'artiste, du collectif ou de l'organisme et de sa démarche artistique ;
 - L'état d'avancement de la pratique ainsi que les soutiens déjà obtenus (subventions, partenaires, codiffuseurs, autres résidences, etc.) ;
 - Une présentation des objectifs à atteindre au terme de la résidence, incluant les activités de médiation et/ou d'échange avec le milieu artistique ;
 - Les besoins envisagés au niveau des ressources humaines et matérielles ;
- Un curriculum vitae ou une courte biographie de l'artiste ou des membres de l'organisme et des collaborateurs s'il y a lieu ;
- Si disponible, des éléments visuels/sonores des projets antérieurs ;
- Une preuve de résidence dans la région 05-Estrie ;
- Tout autre document que vous jugerez utile.

Adressez votre projet à **Caroline Ferland**, direction@casjb.com au plus tard le **dimanche 3 novembre 2019**.

Les réponses seront transmises **avant le 30 novembre**.